NEW YORK STATE OF OPPORTUNITY. | Office of Cannabis Management

Ce que dit la Loi
Santé et Sécurité Publiques

Aperçu

Le 31 mars 2021, l'État de New York a légalisé la consommation de cannabis à usage adulte (également connu sous le nom de marijuana ou marijuana récréative) en adoptant la loi sur la réglementation et la taxation de la marijuana (MRTA). Cette législation a créé un nouveau Bureau de gestion du cannabis (OCM) régi par un Conseil de contrôle du cannabis chargé de superviser et de mettre en œuvre la loi (collectivement dénommés « OCM »). L'OCM délivrera des licences et élaborera des règlements décrivant comment et quand les entreprises peuvent participer à cette nouvelle industrie. L'OCM supervisera également les programmes existants de l'État en matière de marijuana médicale et de chanvre cannabinoïde.

Les informations ci-dessous sont une compilation des principales dispositions de la MRTA qui visent à protéger la santé et la sécurité publiques des New-Yorkais. Pour plus d'informations ou pour contacter le Bureau de gestion du cannabis (OCM), veuillez consulter notre site internet à l'adresse suivante : www.cannabis.ny.gov ou nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : info@ocm.ny.gov.

Avantages de la réglementation

L'un des principaux avantages de la légalisation du cannabis à usage adulte réside dans le fait que les produits à base de cannabis seront réglementés dans un cadre protégeant la santé et la sécurité des consommateurs, à l'instar de nombreux autres produits de consommation humaine. L'OCM mettra en œuvre des règlements d'assurance qualité régissant la fabrication, l'emballage, l'étiquetage, la publicité et les tests des produits à base de cannabis. L'OCM mènera également une campagne de sensibilisation et de santé publique rigoureuse afin de surveiller et de suivre l'impact de la légalisation du cannabis à usage adulte sur les indicateurs de santé et de sécurité publiques et de mettre en œuvre des règlements protégeant les populations vulnérables et interdisant la commercialisation et la publicité du cannabis auprès des jeunes. Enfin, 20 % des recettes fiscales générées par le cannabis à usage adulte seront consacrées à des programmes d'éducation en santé publique et de prévention de l'abus de substances.

Réglementation relative à la forme, à l'innocuité et au mode d'administration des produits

Afin de garantir la santé et la sécurité du public, l'OCM est habilité à réglementer la concentration, la taille des portions, les types et les formes des produits à base de cannabis qui peuvent être fabriqués ou transformés. Les futurs règlements émis par l'OCM garantiront l'utilisation d'ingrédients et de méthodes de fabrication appropriés pour tous les produits à base de cannabis.

Normes d'emballage et étiquetage

La réglementation normalisera également l'étiquetage des produits à base de cannabis. Tous les produits à base de cannabis comporteront des étiquettes d'avertissement informant les consommateurs des dangers potentiels et des effets attendus des produits. Les étiquettes devront indiquer les portions recommandées, la concentration en cannabis actif par portion (y compris le THC total) et le nombre de portions par contenant. Tous les emballages devront être à l'épreuve des enfants et il sera interdit de concevoir des emballages, des étiquettes, des formes et des produits susceptibles d'attirer les jeunes.

Réglementation de la publicité et du marketing

L'OCM disposera d'un large pouvoir discrétionnaire pour limiter et réglementer la publicité et le marketing liés au cannabis. La loi MRTA autorise l'OCM à publier des règlements interdisant toute publicité :

- Fausse, trompeuse ou mensongère
- Encourageant la surconsommation ou représentant la consommation
- Ciblant les enfants ou les mineurs
- Située à moins de 500 pieds du périmètre d'une école, d'une zone de jeux, d'une garderie, d'un parc public ou d'une bibliothèque, ou facilement observable à cette distance
- Dans les véhicules ou stations de transport public
- Sous forme de publicité intempestive sur internet
- Sur une propriété publique ou gérée par l'État
- Prétendant avoir un but médical ou faisant la promotion du cannabis destiné aux adultes à des fins médicales ou de bien-être
- Promouvant ou mettant en œuvre des rabais, des coupons ou d'autres moyens de vendre des produits à base de cannabis à usage adulte à un prix inférieur à celui du marché ou dont le rabais compromettrait la perception des taxes locales et étatiques
- Sous forme de panneau d'affichage

Tests en laboratoire des produits à base de cannabis

Tous les produits à base de cannabis devront faire l'objet de tests réalisés par un laboratoire indépendant avant leur mise en vente auprès des consommateurs dans l'État de New York. L'OCM définira, par le biais de règlements, les types de tests requis (par exemple, la recherche de pesticides ou de moisissures) ainsi que les normes applicables à ces tests. L'OCM autorisera des laboratoires d'analyse indépendants à effectuer ces tests et pourra exiger que les titulaires de licence fassent appel à un laboratoire spécifique.

Campagne d'éducation publique

La loi MRTA mandate l'OCM, en coordination avec le Département de la santé (DOH), le Bureau des services et du soutien en matière de toxicomanie (OASAS) et le Bureau de la santé mentale (OMH), pour concevoir et mettre en œuvre une campagne solide de santé publique et d'éducation visant à :

- Mettre en œuvre et évaluer des programmes de prévention et d'éducation fondés sur des données probantes, destinés à décourager la consommation de cannabis chez les jeunes
- Réglementer les caractéristiques des produits légaux à base de cannabis susceptibles d'attirer les enfants et les jeunes (par exemple, les arômes, les formes, les noms)
- Restreindre la publicité et la promotion des produits commerciaux à base de cannabis dans la communauté au sens large, en particulier dans les lieux et les endroits fréquentés par les jeunes
- Protéger les femmes enceintes et allaitantes en les informant des dangers potentiels liés à la consommation de cannabis
- Informer le public sur la loi relative au Cannabis
- Collaborer avec les États et associations voisins pour coordonner les actions et les politiques visant à protéger la santé et la sécurité régionales

Surveillance et suivi de la santé publique

L'OCM élaborera et mettra en œuvre un programme complet de surveillance et de suivi de la santé publique afin d'analyser l'impact de la consommation de cannabis sur la santé et la sécurité publiques. Ce programme coordonnera et exploitera les systèmes de suivi existants au sein du gouvernement de l'État.

Les principaux indicateurs comprennent des paramètres tels que la fréquence de consommation, la quantité consommée, la consommation chez les jeunes, le mode d'administration, la forme du produit, les conséquences sur la sécurité routière, les effets de substitution, les visites aux urgences et d'autres indicateurs de santé et de sécurité. L'OCM est tenu de présenter ces résultats dans un rapport annuel exigé par la loi MRTA.

Recettes fiscales consacrées à l'éducation publique et au traitement de l'abus des substance

Vingt pour cent (20 %) des recettes fiscales générées par le cannabis à usage adulte sont consacrées au Fonds pour le traitement de la toxicomanie et l'éducation publique, afin de développer et de mettre en œuvre des campagnes d'éducation publique à l'échelle de l'État et d'offrir des programmes de traitement des troubles liés à l'usage de substances pour les jeunes et les adultes. Le fonds sera géré par l'OASAS en consultation avec l'OCM, le DOH, l'OMH et le Département de l'éducation de l'État.

Contactez-nous

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet ou nous contacter à l'adresse courriel et au numéro de téléphone ci-dessous.

Site internet : www.cannabis.ny.gov

Téléphone : 1-888-OCM-5151

Courriel : info@ocm.ny.gov